

COMPTE RENDU COMITE DIRECTEUR DU 20 JUILLET 2019

Narbonne (9h30) - Salle du club de Narbonne

Présents : Brégal Josy, Olivan Jean Charles, Lherm Jean Pierre, Mazieres Bénédicte, Piton Henry, Poncelet Luc, Sabah Marie, Sigal Delphine

CTS : Colard Michel, Housset Julien

Absents excusés : Bousquet Rémi, Cabirol Jean-Christophe, Delcassé Alexandre, Ercolessi Delphine, Espi Monique, Izart Christophe, Lebreuil Muriel, Legeay Philippe, Lestrade Michel, Luseti Aude, Smith Xavier, Tronel Claude

Quorum atteint

1. Approbation du CR du comité directeur du 27 mars 2019

Compte rendu validé à l'unanimité

2. Validation du calendrier sportif et validation des candidatures à l'organisation des championnats indoor

Analyse du calendrier :

Chez les J16 H, tout le groupe passe en junior donc gros renouvellement.

Michel Colard propose de faire un rassemblement avec les J14 montants et J16 à potentiel. Ce stage est proposé fin août. 8 garçons et 8 filles seront convoqués.

Le potentiel de recrutement est évalué à une vingtaine de filles et une vingtaine de garçons. Nous disposons d'un groupe de filles assez cohérent avec les « filles » de l'AT comme base, mais il faut organiser le reste du collectif. D'autres filles ont également du potentiel, mais nous ne sommes pas sur les mêmes bases. Le travail prioritaire sera fait sur les J16 premières années. Ce stage de fin août n'apparaît pas sur le calendrier - c'est aussi un stage supplémentaire pour la ligue, d'un point de vue financier également, qui se fera à Villemur.

Début octobre : retour des évaluations J14 et J16.

Un fichier excel sera transmis directement aux clubs par Michel - en 2019 cela passera par la secrétaire générale. Cela devient obligatoire dans le chemin de sélection J14 et pour la participation au 1^{er} stage J14 d'octobre.

A propos de ce 1^{er} stage J14, pour les départements, ne pas se limiter : ce n'est pas « parce qu'il ne sait pas ramer » qu'il ne faut pas l'intégrer.

21-25 octobre : stage J18 sur Pôle - à la place du stage national.

L'encadrement junior a évolué au niveau national ainsi que sa politique de développement. Il concernera des rameurs sélectionnés au niveau national + des rameurs sélectionnés régionalement (15 places maxi supplémentaires pour le collectif régional). La sélection sera validée par le secteur junior de la FFA.

En ce qui concerne la sélection fédérale, les coûts seront pris en charge par la fédération. Pour les rameurs qui seraient sélectionnés dans le quota régional, il faudra prévoir les frais d'hébergement (CREPS). Nous tablons sur un effectif de 4 ou 5 personnes. A la marge il peut y avoir des PPJ (programme performance jeunes).

Du 26 au 29 octobre, se déroulera un stage PPJ de zone.

Il concernera 54 rameurs J16 issus des évaluations J16 retournées début octobre. Il se fera sur Cazaubon avec la ligue Nouvelle Aquitaine.

En ce qui concerne l'effectif J14, ce sont 100 jeunes sur l'Occitanie c'est peu (sur la base du bilan de l'année qui vient de s'écouler). Nous devrions être à 400 normalement et ce n'est pas de bonne augure pour l'avenir pour une ligue comme la nôtre.

Au niveau national classement des clubs de l'Occitanie: TASL (42^e), l'AT et Cazaubon : cela prouve qu'un petit club peut faire de belles choses.

Pour Michel Colard, la majorité des clubs n'ont pas de professionnels, mais ceci est à relativiser selon Julien car côté « Est » il y a des professionnels mais pas de J14.

Pour Michel, l'outil « animation » est présent mais il faut que les clubs fassent l'effort de les amener sur ces animations.

Pour Josy, les clubs ne les amènent pas car il manque de ressources. Il faut pouvoir les amener et en même temps s'occuper du club ; ce n'est pas toujours possible.

Pour Julien, il faut réformer le challenge et le faire en local ; cela coûte de faire un x^{ème} déplacement (exemple donné d'un stage sur Moissac).

Il est clair que le levier doit être mis sur les J14, même si les J14 viennent pour du loisir, il faut l'accepter.

Pour Julien, il faut être vendeur mais cela se passe au niveau des clubs, la ligue ne peut pas faire le boulot des clubs. Il faut trouver la bonne formule, car monter une animation locale cela prend du temps. Il faut sans doute penser l'aviron de demain.

Le 15 décembre une journée avait été prévue, au niveau zone, à destination des entraîneurs. Ce même jour est programmé l'hivernale agathoise. Le fait que ce soit une manifestation de zone ne fait pas l'unanimité.

L'année dernière cette même manifestation avait été proposée au niveau zone, sans succès au niveau de l'organisation et reprise au niveau ligue, sans plus de succès.

Essayons de travailler dans un premier temps à l'échelon ligue.

Delphine et Bénédicte proposent de faire cela à la rentrée, en même temps que la présentation du calendrier

Pour Luc, un des objectifs de ce séminaire est de travailler sur les J14.

Ce séminaire était l'occasion de pouvoir faire intervenir Pierre Fleys pour présenter une approche « commerciale » de notre sport (promotion et commercialisation d'évènements).

Pour Bénédicte : il faut donner envie aux clubs de venir à ce séminaire

Pour Michel : Il faut déplacer ce séminaire dans un mois creux, il lui semble difficile de discuter de cela en même temps que la présentation du calendrier et des règles de sélection. Nous pouvons présenter ce séminaire, et tester les personnes présentes. Leur proposer des thèmes de réflexions et revenir vers eux avec une réponse.

Un questionnaire sera établi.

Réunion de présentation du calendrier en septembre : vendredi 13 pour la partie ouest et mercredi 11 pour le côté est – il sera proposé aux clubs une liste de thèmes sur lesquels les clubs doivent réfléchir.

Les membres présents proposent une série de thèmes : recrutement – « aller chercher les jeunes » « comment les accueillir », fidélisation, recherche de partenaires, développement de la pratique, améliorer l'accueil dans les clubs, comment faire que les parents nous confient leurs gamins, la communication. Il faut amener les clubs à trouver des solutions. Pour ce qui est de la stratégie, elle est différente selon les clubs car les profils de club sont différents.

Jean Charles cite « le rame en 5^{ème} » qui passe à Béziers, mais il n'y a aucune retombée sur le club.

Bénédicte se charge de la préparation du questionnaire que les clubs devront remplir lors de la présentation du calendrier

Novembre : stage à Cahors pour les J16. Normalement les J16 de ce stage n'ont pas participé au stage PPJ. A voir donc s'il faut maintenir ce stage. Julien pose la question de l'objectif de ce stage ? et faire du vrai PPJ lors du stage PPJ – donc effectif réduit avec un effectif de qualité.

La ligue Nouvelle Aquitaine a expérimenté un stage PPJ élargi l'année précédente. Le même modèle est proposé pour le stage zone. La remarque est très pertinente. Pour ce stage J16 ligue, on sera plus souple sur le recrutement.

Tête de rivière inter régionale : celle du 11 novembre serait à Moissac (tête de rivière labellisé zone sélective DTN) et le 26 janvier Carnon (TdR ligue).

AG Ligue : 1^{er} février 2019 à Castelnaudary.

Journées du huit : Côté est, la dynamique chute. Julien propose que les gens qui veulent faire du huit aillent à Montauban ou à Avignon.

Il faut par contre garder Agde pour faire la sélection CNJ le samedi après-midi. Montauban fera J8 et CNJ le dimanche. Delphine demandera au club de Montauban si ce scénario lui convient

CJR 1 : Beaucaire le dimanche et Grenade le samedi. Il reste un lieu à définir côté Ouest.

Décembre : Indoor : Sète et Villemur

Sur Villemur, il va y avoir une partie entreprises : 3 ateliers proposés sur la base des produits développés par la fédération : Rowning (corriger le document présenté en séance), max 4 personnes sur 4 minutes et c'est un relai, Avifit séance d'avifit de 10 minutes. C'est 320€/équipe de 4 personnes (un coach et 3 rameurs) avec la possibilité de s'entraîner en club (5€/rameur reviennent au club, soit 20€ par séance sur 5 séances - le reste revient à la ligue (220€). En sus il faut que les rameurs prennent une licence D ou I ou IE. A corriger sur le doc présenté, c'est la distance parcourue sur 2000m qui doit être validée (et pas le temps).

Prix de base pack Indoor Occitanie entreprise							
1 équipe							
3 rameurs	3	80.00 €	240.00 €		Complément rameurs	FFA	
1 coach	1	80	80.00 €		Licence I	4	19.30 € 77.20 €
					Licence D3	4	18.30 € 73.20 €
Total pour 1 équipe			320.00 €	(1)			
Part revenant au club							
3 rameurs	3	5.00 €	15.00 €		Ligue pour organisation	(1) - (2)	220.00 €
1 coach	1	5	5.00 €				
	Soit 1 séance =>		20.00 €		Equipes	10	2 200.00 €
5 séances	5		100.00 €	(2)			

Quelle suite donner à ce type d'évènement ? Peut-être permettre le recrutement d'un TSR ? Il faut toutefois se tester, on voit ce que l'on est capable de faire dans un 1^{er} temps.

En Aquitaine, une école de commerce accompagne la ligue.

Delphine S. informera la FFSE (Fédération Française du Sport d'Entreprise), dès que le document sera définitif.

Autres modifications à faire sur le document présenté : les logos ligue et aviron indoor, et Rowning et Avifit sont des marques déposées.

Il faut également que l'entreprise puisse mettre son logo, un petit film est en préparation.

Décision prise de le tester sur un site (concept expérimental) et ne pas le proposer sur Sète. Julien se charge de l'avant programme de Sète et prévoit de l'avifit en fin de journée.

CJR 2 : Villemur - Delphine demande confirmation à la Grande Motte (réponse de la présidente du club par mail le 31 juillet : elle donne son accord sur cette organisation)

Indoor le 9 février : championnat du Monde et de France

Weekend 14 et 15 mars : championnat J14

CJR : Julien propose de faire une 3^{ème} étape et non une finale régionale

Delphine doit préparer une demande candidature pour cette 3^{ème} journée pour la partie est.

Cazaubon organise les championnats de France, les zones, la régates interdépartementale du sud ouest avec convocation des J14 le samedi après midi.

Stages du mois d'avril :

Stage J16A et J18

Stage J14 et J16B

Discussion sur la régates de Cazaubon du mois de mai : constat qu'il manque du monde car il y a les FFSU/UNSS en même temps - en 2019 c'était cohérent pour une première si cela n'évolue pas cette année, il faut modifier les choses. Pour Julien, il y a une marge de manœuvre et Libourne qui passe de 2 à 3 jours ne demande rien à la zone. Idée aussi de déplacer cette régates au weekend suivant en parallèle de la mer. Pour 2020, décision de le laisser à la date vue avec la zone et ajouter un programme master.

Pour les candidatures mer 2021 pour l'organisation d'un championnat de France: il faut répondre au cahier des charges mer.

Pour Julien, le club d'Agde devrait faire partie du comité d'organisation de la Grande- Motte et proposer en parallèle l'organisation d'une régates pour se tester.

Règles de sélections : même chose que l'an dernier - sauf pour les J14 où il est mention des évaluations (c'est obligatoire car cela sert au regroupement du mois

d'octobre) et il faut bien que les rameurs soit engagés dans leur catégorie. Ces règles de sélection sont jointes au présent compte rendu.

3. Commissions thématiques :

- Commission sportive :

Cf ci-dessus pour le calendrier

Luc a demandé à Christophe de réfléchir à un fonctionnement différent. La commission devrait être force de proposition, il n'y a pas assez d'échange, il n'y a pas de convocation de ses membres.

- Commission sponsoring :

Luc présente le travail en cours avec Caroline Amiand.

Pour Michel il faut insister sur le fait que les rameurs ont une capacité d'abnégation, un esprit d'équipe et un savoir être différent des autres - il faut préciser cela dans la plaquette. Prévoir de faire des encarts dans la plaquette, adaptés en fonction de l'entreprise que l'on vise - fiches par thème (grand public, entreprise, institutionnelle).

Il faut savoir se présenter, savoir écouter l'entreprise et la séduire, en fonction de l'entreprise on connaît ses valeurs et il faut savoir s'y coller. Cf plaquette d'Aquitaine avec une femme, des indicateurs, les valeurs de l'aviron ...

Pour Luc il faudrait avoir une plaquette type de celle de l'Aquitaine (devis demandé à Divergentes) et la plaquette triptyque issus du travail avec Caroline Amiand.

Objectif : Plaquette prête pour la rentrée

- Commission Financière

Nous avons à la date du Comité Directeur en compte à vue : 89 000 € et en Livret : 70 000 €

Des règlements sont en cours pour un montant de 6 000 € et 800 € de réparation des catamarans (facture à recevoir)

Sur la base des factures présentées les années passées il resterait à régler environ 12 000 € (qui correspondent aux derniers frais déplacements des CTS, la ligue aquitaine doit nous facturer la TdR de Ste Livrade et Brive, les postes de secours d'Almayrac et Cazaubon)

Toujours sur la base des factures des années précédentes ou des avis reçus il resterait à recevoir 41 000 € (Région pour 2018 reste 11 200€, Cotisations EMU, Balaruc et

Collioure, Ligue Aquitaine, Le Rame en 5^{ème} (FFA) et le collège Joliot Curie, un stage Almayrac) – Avis Région 2019 à venir (25 000 € - dont 10 000 € matériel).

Pour le SIF (stage interregional féminin) 2019 : Julien a déjà des chèques qu'il conserve pour l'instant.

Le compte de résultat budgétisé et présenté en AG était affiché avec un total de 166 000 € (de dépenses) équilibré par 24 500 € que l'on prenait sur le fond propre.

A date du Comité on est en déficit de 30 000 € environ. Déficit estimé de 22 à 24000 € avec ce qui reste à rentrer. Au global on est en-dessous du budget de 166 000 € mais on est en déficit car on n'a pas rentré les 2 € prévus en AG sur les régates ligue.

Quid de ces 2 € ? il faut faire payer ces 2 € sur les régates que l'on maîtrise dès la prochaine saison.

En détail sur les comptes de 2019 : les régates coûtent 11 000 € - Les 2€ serviront à payer une partie de l'organisation des régates – il pourrait être reversé 0,50€ aux clubs. Cela ne peut pas s'appliquer aux régates mer qui ont un accord bassin Méditerranée.

Pour les stages, on est aussi « en déficit » car cela coûte à la ligue 28 000 € pour une rentrée de 18 000 €.

Le sujet d'un emploi ligue est discuté. Le nombre de cadres est en diminution et il faudra prévoir un ou des emplois ligue à l'avenir. En l'état de nos financements actuels il doit être financé par les cotisations des clubs.

Pour les stages et le reste, il faut aller chercher des sources de financement ailleurs.

Quel profil pour l'emploi ? il doit être capable de faire de la détection dans les clubs, de les accompagner, d'accompagner les stages.

Marie propose de demander une somme forfaitaire par clubs pour financer l'emploi et propose de faire un groupe de travail.

Luc avait imaginé s'appuyer sur 4 cadres placés dans 4 clubs.

Au lieu de financer un poste, la ligue pourrait financer 4 quarts de poste.

Ces 4 cadres serviraient à l'organisation et à la réalisation des stages de ligue. Cela permettrait de les faire monter en compétence et d'avoir une retombée directe sur ces 4 clubs positionnés au sein de la ligue de manière judicieuse. Au-delà des stages, ils pourraient intervenir sur leur 25 % sur d'autres missions régionales. Ce modèle était très performant avec la supervision d'un CTS, ce qui peut peut-être être toujours le cas avec les cadres du pôle.

Concernant le cas des cotisations clubs, le trésorier rappelle qu'une partie de la cotisation club peut être défalquée des impôts – c'est la partie qui revient au club, celle qui ne finance pas le développement.

Pour être éligible, il vous faut évaluer ce à quoi vous donne droit le paiement de cette cotisation. Si en contrepartie de la cotisation versée vous avez accès gratuitement à des équipements sportifs, ou à d'autres prestations de services, les sommes versées

ne pourront être considérées comme un don. Si, au contraire, il s'agit simplement d'un droit d'adhésion sans aucune contrepartie, votre cotisation ouvrira alors droit à une réduction d'impôt de 66% du montant versé dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Attention à ne pas exagérer cette part, et attention également : à partir de cette année 2019 les clubs peuvent être contrôlés car ils produisent les CERFA. Il faut faire un tableau excel (par exemple) récapitulatif de tous les dons, recevoir tous les justificatifs et les archiver et il faut que cela corresponde aux CERFA émis.

Précisions sur le caractère déductible de la cotisation en annexe sur les textes et exemple de présentation de cotisation.

- Commission communication :

Mathieu Lucchini souhaite participer à la commission communication.

Avis du comité directeur : Favorable

- Commission loisirs :

La présidente de la commission a envoyé au comité directeur des documents de travail réalisé pour le projet Riquet : présentation du projet, compte rendu de la 1^{ère} réunion du comité de pilotage, un budget prévisionnel, un calendrier prévisionnel. Ce sujet n'a pas été abordé faute de temps disponible.

4. Réflexion sur le recrutement

Vu au-dessus (commission finance)

5. Achat groupé de pelles

Vis à vis des financeurs : la ligue doit être en capacité de fournir 20 000 € de facture de matériel auprès de la Région. Ensuite, la ligue vendra ses anciennes pelles avec une priorité donnée aux clubs de l'ancienne région Midi Pyrénées.

Estimation achat ligue : 4 jeux de 8 (920 € les skinnys) et 4 Paires de couple

Estimation vente des avirons ligue (4 jeux de 8 (pointe) et 3 paires de couple)

Prix : 400 € la paire de pointe pour les bleues (12 paires) et 300 € pour les avirons de pointe manche bois.

250 € pour les avirons de couple carbone réglables (3 paires)

6. Journée d'information des dirigeants

Vu au-dessus avec le calendrier : à caler dans un mois creux avec questionnaires prêts pour les journées de présentation des calendriers

7. Questions diverses

Labels : Michel porte à la connaissance du comité directeur que les infos sont arrivées sur les boîtes fédérales des clubs. Il transmet son information à Delphine qui l'a diffusera aux clubs.

Fin à 17h30

ANNEXE :

Cotisations à une association – Source : <https://www.associations.gouv.fr>

La cotisation est une somme d'argent versée par les membres pour contribuer au fonctionnement de l'organisme, lorsque les statuts le prévoient. Le versement d'une cotisation n'est pas une disposition obligatoire des statuts sauf si cela est prévu par la loi. Le montant des cotisations, leur périodicité et l'échéance des versements sont fixés par les statuts. Son non-paiement peut entraîner la perte de la qualité de membre de l'association. Elle ouvre droit à une réduction d'impôt.

Définition

La cotisation est une somme d'argent dont les statuts d'une association prévoient le versement par tout ou partie des membres. Elle contribue au fonctionnement de l'organisme.

Le versement d'une cotisation n'est pas une disposition obligatoire des statuts sauf si cela est prévu par la loi (*tel est par exemple le cas pour les fédérations de chasseurs*).

Montant

Les statuts définissent l'instance compétente pour fixer le montant de la cotisation (bureau, conseil d'administration, assemblée générale, ...) et la périodicité de versement.

Les statuts peuvent prévoir :

- un montant de cotisation identique pour tous les membres ou un montant variable par catégories de membres,
- un montant de cotisation fixe ou proportionnel à un indice.

Toutefois, certaines catégories d'associations ne peuvent pas fixer librement le montant de leur cotisation (*tel est par exemple le cas des associations communales de chasse agréées*).

Attention : il est déconseillé de faire figurer le montant des cotisations dans les statuts, car tout changement exige une modification des statuts.

Périodicité

La périodicité et l'échéance des versements sont prévues par les statuts (ou par le règlement intérieur).

Le versement d'une cotisation n'est pas forcément annuel, ni obligatoirement effectué en début d'année civile ou scolaire.

Remboursement

Les statuts (ou le règlement intérieur) peuvent prévoir, pour certains motifs (déménagement, décès, perte de revenus, ...), un remboursement partiel ou total des cotisations.

Si rien n'est prévu, le cotisant ne peut réclamer aucun remboursement.

Non-paiement

Si le versement d'une cotisation est prévu par les statuts, son non-paiement constitue un manquement à une obligation du contrat d'adhésion à l'association. Il peut en conséquence entraîner la perte de la qualité de membre de l'association.

Les statuts peuvent prévoir la procédure à l'issue de laquelle le membre est exclu de l'association.

En l'absence de disposition statutaire relative aux conditions d'exclusion, une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception doit être adressée au membre pour :

- lui demander de satisfaire à son engagement de payer sa cotisation dans un délai raisonnable,
- et lui indiquer qu'à défaut, le non-paiement entraînera son exclusion de l'association.

En cas de non-paiement persistant suite à cette mise en demeure, un nouveau courrier en recommandé avec accusé de réception doit être adressé au membre l'informant de son exclusion et lui rappelant les raisons qui la motivent.

Réduction d'impôt

Les cotisations versées à un organisme d'intérêt général ouvrent droit à une réduction d'impôt si l'organisme :

- a un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel,
- ou concourt à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Le montant de la réduction d'impôt est :

- pour un particulier, égale à 66 % du montant des cotisations dans la limite de 20 % du revenu imposable,
- pour une personne morale, égale à 60 % du montant des cotisations dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires.

La réduction d'impôt n'est accordée qu'à la condition que la cotisation ne donne lieu à aucune contrepartie directe ou indirecte sous forme d'un bien ou d'une prestation de services au profit de la personne qui la verse.

Les organismes délivrent à cet effet à leurs cotisants un reçu fiscal.

Exemple de présentation d'une cotisation détaillée de manière à justifier la part contributive au fonctionnement de l'association ne bénéficiant pas à l'adhérent :

Catégories	Jeunes J10 à J18	
	Etudiants – Sans emplois	Sénior -23 ans Sénior A Loisirs – Master
Adhésion fédérale FFA - A Y compris assurance de base	42,20 €	
Pratique aviron	50,00 €	80,00 €
Cotisation Club	38,50 €	38,50 €
Total si renouvellement	130,70 €	160,70 €
Droits d'entrée (1^{ère} année)	30,00 €	
Adhésion 1^{ère} année	160,70 €	190,70 €

- La part FFA est une contrepartie pour l'adhérent et ne bénéficie pas d'un reçu fiscal,
- La part pratique de l'aviron est une contrepartie pour l'adhérent et ne bénéficie pas d'un reçu fiscal,

- La part cotisation club est identifiée à part et indiquée dans les statuts ou le règlement intérieur comme étant une part contributive à la vie de l'association et se caractérise comme un don, elle bénéficie d'un reçu fiscal,

- Le droit d'entrée, identifié à part, n'étant pas une contrepartie pour l'adhérent, il se caractérise comme un don, il peut également bénéficier d'un reçu fiscal.